

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2018

Lemercredi 7 novembre 2018 à 19 h, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BRUNET Bernard, maire.

Etaient présents : M. BRUNET Bernard, maire, LECAT François, RAYMUNDIE Raymonde, MORIN Stéphane, COSNARD Pierre, adjoints, CANTREL Grégory, COURTILLET Jennifer, LANGUILLET Marc, LEMARIE Jean-Marie, MAUTALEMENT Hantz, MORIN Isabelle, PION Christelle.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme L'HERMITTE Muriel à M. BRUNET Bernard

M. LECOULLARD Mickaël à M. MORIN Stéphane

Formant la majorité des membres en exercice.

M. MAUTALEMENT Hantz a été nommé secrétaire de séance.

Lecture est donnée du compte-rendu de la séance du 3 octobre 2018.

Mme MORIN s'étonne des montants indiqués concernant l'étude effectuée par le bureau d'études SEEN sur l'aménagement du chemin du moulin et la sécurisation de la rue de l'église. Une baisse de 10 000 € avait été évoquée en ne mettant que du tout venant dans un premier temps et en économisant par conséquent la fourniture de grave bitume. M. BRUNET répond que le montant de 10 000 € donné oralement était erroné et a donc été rectifié. Le bon montant à prendre en considération est celui indiqué sur le compte-rendu.

M. CANTREL tient à préciser qu'il ne s'oppose pas à l'aménagement de l'accès de la 3^{ème} tranche de la zone du Vert Galant, mais aux montants estimatifs présentés par le bureau d'études SEEN, qu'il juge trop élevés. M. BRUNET répond que les propos de M. CANTREL pouvaient prêter à confusion, toutefois, il tient compte de cette précision.

Ces remarques faites, le compte-rendu de la séance du 3 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le maire signale que le conseil Municipal va être amené à émettre un avis lors de la prochaine séance sur l'enquête publique concernant l'exploitation de l'entreprise NUTRISET située à MALAUNAY. Il invite donc les élus à consulter le dossier au préalable afin de se prononcer en toute connaissance de cause.

1) TARIFS 2019

a) CONCESSIONS ET CASES DE COLUMBARIUM

M. le maire énumère, pour mémoire, les tarifs fixés en 2018 et propose de les maintenir en 2019 à savoir :

↳ Concessions et cases de columbarium

✓ Concessions (pour caveau ou pleine terre) et cavurnes :

* 30 ans 250 €

* 50 ans 350 €

* droit d'exhumation 160 € (maintien du tarif 2016)

Il est également suggéré de fixer un tarif pour les renouvellements de concession sur une période de 15 ans pour un montant de 175 €.

✓ Cases de columbarium

* 15 ans 450 €

* 30 ans 700 €

* 50 ans 950 €

✓ Plaque funéraire dans le jardin du souvenir : 150 €.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition ; ces tarifs resteront donc applicables pour l'année 2019.

b) GARDERIE PERISCOLAIRE

M. le maire rappelle le tarif horaire de garderie en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, à savoir 2.30 €. Ce tarif comprend également la fourniture du goûter et la prestation « aide aux devoirs ».

M. le maire propose d'augmenter de 0.10 € ce tarif pour l'année 2019, l'heure de garderie sera donc à **2.40 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 2.40 € l'heure de garderie à compter du 1^{er} janvier 2019.

c) LOCATION ESPACE WAPALLERIA

Monsieur BRUNET rappelle les conditions de location des salles de l'espace Wapalleria en 2018 (tarifs inchangés depuis 2016) et propose pour 2019 une augmentation des tarifs uniquement pour les extérieurs.

Après discussion, le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition. Les tarifs pour l'année 2019 sont donc :

	Entreprises			Extérieurs			Vaupalière et agents		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Salles 1 et 2									
Jour semaine	752.50	150.50	903	708.33	141.67	850	418.33	83.67	502
Weekend / la journée	836.66	167.34	1004	-	-	-	-	-	-
Weekend complet OU 2 jours consécutifs en semaine	1087.50	217.50	1305	916.67	183.33	1100	627.50	125.50	753
Salle 1									
Jour semaine	335	67	402	333.33	66.67	400	167.50	33.50	201
Weekend / la journée	418.33	83.67	502	-	-	-	-	-	-
Weekend complet OU 2 jours consécutifs en semaine	501.67	100.33	602	541.67	108.33	650	293.33	58.67	352
Salle 2									
Jour semaine	501.67	100.33	602	541.67	108.33	650	335	67	402
Weekend / la journée	585.84	117.16	703	-	-	-	-	-	-
Weekend complet OU 2 jours consécutifs en semaine	752.50	150.50	903	750	150	900	501.67	100.33	602

Salle 3									
Jour semaine	335	67	402	333.33	66.67	400	167.50	33.50	201
Weekend / la journée	418.33	83.67	502	-	-	-	-	-	-
Weekend complet OU 2 jours consécutifs en semaine	501.67	100.33	602	541.67	108.33	650	293.33	58.67	352

Le supplément de la location « weekend » pour l'occupation de la salle dès le vendredi soir est de 43.33 € ht (dont 8.67€ de tva soit 52 € ttc).

Le montant de la caution est de 1 000 € et est à verser à la remise des clés.

Le tarif de la vaisselle est

- Maintenu à 1.50 € ttc par personne pour les Vespaliens,
- Fixé à 2 € par personne pour les extérieurs à compter du 1^{er} janvier 2019.

(pour rappel, les associations qui utilisent la vaisselle doivent également régler cette location).

Les autres conditions prévues dans les contrats et fixées en 2017 restent inchangées.

➤ Contrats de location hors particuliers et contrats de service

	PERMANENCE TECHNIQUE		
	HT	TVA	TTC
par jour en semaine pour des horaires compris entre 7h00 et 19h00	84.17	16.83	101
par jour en semaine pour des horaires compris entre 19h et minuit	125.83	25.17	151
par jour en semaine pour des horaires compris entre minuit et 7h	167.50	33.50	201
dimanche et jours fériés, tous horaires confondus	167.50	33.50	201
	MISE A DISPOSITION DES CUISINES (hors vaisselle)		
	HT	TVA	TTC
Forfait (uniquement pour les entreprises)	167.50 €	33.50	201

2) TICKETS KADEOS / JEUNES DE 13 A 18 ANS

A l'occasion des fêtes de fin d'année, M. le maire propose comme chaque année d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 20 € aux jeunes vespaliens âgés de 13 à 18 ans, sous la forme de deux tickets KADEOS d'une valeur de 10 € à chaque jeune. Ces bons seront remis comme l'an dernier en mairie lors de trois permanences. Mme COURTILLET se porte volontaire pour assurer ces permanences.

Il sera précisé sur le courrier que les bons ne pourront pas être remis en dehors de ces créneaux.

Le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler les tickets Kadeos de 20 € pour les jeunes de 13 à 18 ans. Cette dépense sera imputée au C/6232 du budget 2018.

3) ADMISSION EN NON VALEUR

Budget 2018 / Admission en non-valeur

M. le maire présente un état d'admission en non-valeur établi par Mme TEMPLEMENT, trésorière pour un montant de 0.90 €.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Pour cette créance admise en non-valeur, un mandat sera donc émis au c/6541 pour un montant de 0.90 €.

4) Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine des collectivités

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Considérant les 3 groupements d'achat d'énergie précédemment réalisés par le SDE 76 et arrivant à échéance au 31 décembre 2019,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de LA VAUPALIERE d'anticiper ses achats en adhérant au nouveau groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2020,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDE 76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de M. le maire, le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide l'adhésion de la Commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz et services associés,
- Décide d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- Autorise le SDE 76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- S'engage à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune est partie prenante,

- Autorise M. le maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- Donne mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

5) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

a) Conseil d'école

M. BRUNET et M. LECAT donnent le compte-rendu du Conseil d'école qui s'est déroulé le 19 octobre dernier.

Les points évoqués sont :

- Les effectifs 2018/2019,
- Le règlement intérieur,
- Les représentants des parents d'élèves,
- Les projets pédagogiques,
- Les alertes incendies sur La Vaupalière et Montigny,
- Le déroulement de l'exercice effectué dans le cadre du PPMS (plan particulier de mise en sécurité),
- Les travaux à réaliser,
- Les difficultés rencontrées pour l'organisation du car scolaire.

b) Logement communal

M. BRUNET signale que le logement communal, sis 561 rue de l'église, est à nouveau loué à un jeune couple avec deux enfants depuis le 1^{er} novembre 2018.

c) Commission « environnement »

M. COSNARD signale que la Commission « environnement » a décidé de ne pas proposer de sortie en 2019 (faute de participants en 2018). Par contre, un « troc plantes » sera organisé le 19 mai 2019.

d) Manifestations

M. COSNARD donne quelques dates à retenir :

- chorale pour les fêtes de Noël le 13 décembre 2018 à 18 h dans l'église,
- crèche les 15 et 16 décembre 2018 de 17h à 19h (montage de la crèche le 13 décembre) M. COSNARD fait appel aux bonnes volontés pour tenir ces permanences et aider à l'installation de la crèche
- installation du sapin devant la mairie le 3 décembre 2018.

M. le maire donne également quelques dates :

- goûter des aînés le 5 décembre 2018 après-midi,
- Noël des enfants le 14 décembre 2018 à partir de 18h30.

M. le maire ajoute que le repas des aînés organisé le 14 octobre dernier s'est bien déroulé. Les participants ne dansant pas, M. LEMARIE pense qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une animation musicale pour les prochains repas. M. BRUNET répond qu'il a d'ores et déjà retenu Mme MEHEUST pour l'an prochain. Cette idée sera étudiée pour les années suivantes.

e) Participation citoyenne

M. LECAT évoque l'avancement du dossier concernant la participation citoyenne (voisins vigilants). M. le maire et lui-même ont rencontré l'Adjudant LEVASSEUR. Un nouveau rendez-vous est prévu en début d'année 2019, pour une mise en œuvre au printemps 2019. Dans un premier temps, il faut déterminer des quartiers au sein de la Commune et nommer un référent par secteur. Le choix de ces bénévoles devra être soumis à la gendarmerie.

Une réunion publique devra être organisée et des panneaux d'information achetés.

Mme MORIN fait part des problèmes rencontrés récemment sur la Commune.

M. BRUNET ajoute que plusieurs Communes voisines étant maintenant équipées de vidéosurveillance, cela rend LA VAUPALIERE plus vulnérable. Un débat s'installe sur la nécessité ou non d'équiper la Commune en plus des bâtiments publics.

f) Questions diverses

☞ M. MORIN souhaite la programmation d'une réunion avec Seine Manche Promotion concernant l'aménagement de la 3^{ème} tranche dans les meilleurs délais. M. BRUNET répond qu'il a déjà évoqué ce point avec Mme SALLE, représentante de SMP, qui ne voit pas la nécessité de l'organiser pour le moment. M. BRUNET va toutefois la relancer.

☞ M. MORIN demande à quelle date va être installé le panneau d'affichage lumineux. M. BRUNET explique que l'entreprise dit rencontrer des problèmes pour trouver l'entreprise de génie civil pour créer le massif et maintenir le prix déterminé à la commande.

Le conseil Municipal pense que cette prestation doit être honorée au prix fixé lors de la commande. L'entreprise CHARVET Digital média a obtenu la commande après étude de son offre qui ne peut être remise en cause aujourd'hui vis-à-vis de la concurrence. Dans le cas contraire, la commande doit être dénoncée.

☞ M. MORIN interroge M. le maire sur l'avancement de Seine-Maritime Numérique sur le déploiement de la fibre sur le territoire de LA VAUPALIERE. M. le maire signale que l'échéance 2021 a été donnée en conseil Communautaire.

☞ M. MORIN évoque le tir d'un feu d'artifice fin octobre par un locataire de la salle Wapalleria. M. LECAT précise qu'également sur place ce jour-là, il a immédiatement interpellé le locataire qui disait ne pas être informé de l'interdiction.

M. MORIN stipule que cette personne n'a donc pas respecté le contrat de location.

M. BRUNET rappelle que toutefois en cas d'incident notamment sur l'autoroute, seule la responsabilité du tiers serait engagée.

Néanmoins, les élus souhaitent que soit étudiée la possibilité de retenir la caution en cas de non-respect du contrat de location.

☞ M. MORIN sollicite l'installation d'une horloge dans la salle du dojo ainsi qu'un panneau en liège.

☞ M. MORIN, au nom de l'association ODA KARATE DO, regrette la dégradation des tapis du Dojo. Près de six mois après son installation, il est constaté de nombreuses éraflures et traces (pérennité dans le temps ?). Il semblerait que le partage de cet espace ne soit pas compris. Aussi, il rappelle que l'association n'a pas demandé de subvention au titre de l'année 2018 pour pouvoir ne pas pénaliser la Commune dans cet achat collectif. Pour autant d'autres

associations utilisatrices ont quant à elles bénéficié d'une subvention. Il est rappelé la nécessité de respecter les locaux mis à disposition par la mairie.

☞ M. COSNARD s'étonne que des personnes extérieures à la Commune puissent assurer la présidence d'associations locales telles que le Futsal ou le volley. De plus, ces associations ne semblent pas être composées de vespaliens. Mme COURTILLET précise qu'elle connaît au moins deux vespaliens adhérents à l'association volley. M. le maire répond qu'il n'est pas obligatoire d'habiter dans la Commune pour présider une association quelle qu'elle soit.

☞ M. CANTREL signale :

- la nécessité de changer des lampes dans les parties communes de la salle polyvalente ; il suggère d'étudier l'installation d'un éclairage à détection ;

- la fuite d'eau dans la salle du dojo au-dessus du sac de frappe. M. BRUNET signale que l'entreprise DURAND était venue réparer la couverture, toutefois une nouvelle intervention va être demandée.

☞ M. CANTREL interpelle M. le maire sur la dangerosité de la RD 267, et tout particulièrement du carrefour du lotissement du bocage et de la route de Montigny du fait de l'absence du marquage au sol depuis la réfection de la chaussée par l'entreprise COLAS.

M. le maire répond qu'il est déjà intervenu plusieurs fois auprès de la Direction des routes.

☞ En réponse à la demande de M. CANTREL, M. le maire signale que les travaux d'effacement des réseaux sont en cours rue du Haut de l'Ouraille. De plus, les travaux de gestion hydraulique ont été effectués par le syndicat mixte des bassins versants.

☞ Mme MORIN fait part d'une subvention de 300 € octroyée par la Métropole Rouen Normandie pour l'acquisition d'un vélo électrique et demande à M. le maire d'évoquer cette idée à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

☞ Mme MORIN interroge M. le maire sur l'avancement du dossier concernant la LNPN (ligne nouvelle Paris Normandie). M. BRUNET répond qu'il n'a aucune nouvelle information pour le moment.

☞ M. LECAT interroge M. le maire sur l'état d'avancement du projet de maison médicale. M. le maire précise avoir relancé le géomètre et s'être entretenu avec le constructeur du futur propriétaire pressenti.

☞ M. LECAT fait part d'une requête de M. GACOIN concernant la réfection du marquage au sol rue du Rousseuil.

☞ M. LECAT demande que la commission scolaire soit réunie afin de travailler sur le projet du groupe scolaire.

M. MORIN pense qu'il est préférable d'attendre l'analyse prospective de Mme TEMPLEMENT, trésorière, afin de connaître les possibilités financières de la Commune.

☞ M. LECAT évoque la mise en œuvre de la taxe Gémapi par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, imposition nouvelle sur les taxes foncières et d'habitation.

L'ordre du jour étant épuisé. La parole est donnée au public.

Intervention de Mme MAHU sur :

- L'intérêt de dynamiser l'aspect culturel de l'espace Wapalleria,
- Les problèmes de sécurité (routiers et piétonniers).

La séance est levée à 21h50.